Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260416-16042026006-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 01/04/2026

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Marie-France POULIQUEN

Délibération 16042026 006

Objet : participation aux frais de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur de Plounéventer

Le conseil municipal à l'unanimité délibère favorablement au versement de la subvention suivante :

Pour l'année civile 2026, un montant total de **189 395 €** est alloué. La participation versée se compose d'un forfait de fonctionnement par élève, d'un versement pour participer à l'arbre de Noël et d'une subvention sociale :

- 735 € x 197 élèves résidants à Plounéventer : 144 795 €,
- Versement d'une participation à l'arbre de Noël : 1 100 €,
- Subvention à caractère social : 43 500 €.

A ces chiffres s'ajoute une subvention exceptionnelle pour aider au financement de l'activité cirque : 20 € x 240 élèves, soit **4 800** €.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260416-16042026006-DE

Le paiement de la subvention sera effectué de la manière suivante :

1. 40 000 € en mars 2026 : acompte sur la subvention, décidée par délibération 26022026 002 du 26 février 2026, versement effectué par mandat
2. 4 800 € en avril 2026 (subvention exceptionnelle activité cirque)
3. 7 073 € en avril (complément du 1er trimestre)
4. 47 074 € en juin 2026 (2ème trimestre)
5. 47 074 € en septembre 2026 (3ème trimestre)
6. 1 100 € en novembre 2025 (arbre de Noël)
7. 47 074 € en décembre 2026 (4ème trimestre)

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

La secrétaire de séance,
Marie-France POULIQUEN

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 17 AVR. 2026
La transmission au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026